

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 17 mars 2016, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 8 du mercredi 2 mars 2016 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Catherine Roger, 09.12.1964, et M. Thierry Durieux, 30.12.1962, ressortissants belges.
 - b) M. Antonino Dahmani, 28.06.1994, ressortissant italien.
 - c) Mme Zize Beqiri, 27.05.1996, ressortissante macédonienne.
5. Traitement du postulat intitulé « Trouver preneurs aux logements vacants » (n° 931) (PCSI).
6.
 - a) Approuver un crédit de CHF 870'228.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n°s 1710, 1711 et 1712, en zone HBe, d'une contenance de 9'459 m², situées à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat.
 - b) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger ces parcelles.
 - c) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger les parcelles situées au lieu-dit « Sous la Fontaine aux Chiens » et acquises par le Conseil de ville à l'hoirie Vermot, le 13 décembre 2012.
7. Approuver un crédit de CHF 126'369.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement du carrefour de la rue Joseph-Trouillat et de la rue du Gravier.
8. Accepter l'adhésion de Porrentruy au SEPE+ par :
 - a) L'adoption du règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEPE+.
 - b) L'adoption du règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RETE), ainsi que le règlement tarifaire concernant l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RTETE).
 - c) L'approbation d'un crédit de 5 millions de francs pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+.
9. Approuver un crédit-cadre de CHF 800'000.-, TTC, à couvrir par reprise de réserve, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations d'eaux usées pour la période 2016 à 2017.
10. Divers.

M. Marcel Meyer, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
Mme Maria Werdenberg - remplacée par M. Michel Saner.

Est excusée pour le PLR :

Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Xavier Brunner.

Sont excusées pour le PS :

Mme Chantal Gerber - remplacée par M. Baptiste Laville.
Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Jean-Pierre Cafiso.
Mme Corinne Laissue - pas remplacée.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Yves Quiquerez - remplacé par M. Pascal Miserez.
Mme Sophie Barthod - remplacée par Mme Christiane Lauber.
M. Angelo Casarano - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Mathilde Crevoisier Crelier, Christiane Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Corinne Zwahlen.
MM. Benjamin Bergé, Manuel Benitez, Michel Berberat, Alain Bohlinger, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : MM. Jean Farine et Pascal Miserez.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président signale qu'à la demande du Conseil municipal le Bureau du Conseil de ville a décidé de déplacer la séance du 12 mai au 19 mai 2016. De plus, concernant les textes déposés, ceux-ci ne seront plus distribués durant la séance sauf si des motions urgentes ou des résolutions doivent être traitées; ces textes seront à disposition, en fin de séance, auprès du secrétaire. Il ajoute que suite à la démission de M. Robert Frund du Conseil de ville, M. Baptiste Laville devient suppléant.

Mme Corinne Schwab : En me faisant le plaisir et en m'accordant l'honneur de vous adresser quelques mots à la tribune du législatif de la cité des Princes-Evêques, vous m'offrez l'occasion de vous dire que si les Prévôtois ne perdent jamais le Nord, les Jurassiens n'ont pas perdu le Sud. C'est en tout cas la démonstration que nous sommes invités à faire et à vivre ensemble le 18 juin 2017, date fatidique que Moutier a choisi de fixer pour son rendez-vous avec l'Histoire mais surtout avec son avenir. Ces prochains mois, un débat démocratique passionnant, sans doute passionné, voire houleux va s'ouvrir en Prévôté. Il sera évidemment question d'identité, de culture, d'économie, de finances. Je voudrais pour ma part qu'on ressente surtout la chaleur de la fraternité qui unit depuis longtemps les Prévôtois aux Jurassiens et aux Ajoulots en particulier. Les citoyens indécis doivent savoir que Moutier sera la bienvenue dans le Jura, dans cette maison jurassienne qui va s'agrandir et s'embellir. Vous aurez alors un rôle à jouer et tous les messages qui nous parviendront auront une résonance toute particulière. Nous avons pris connaissance avec grande satisfaction de la volonté des autorités jurassiennes, je cite « d'appliquer à Moutier des politiques de développement économique, de développement territorial et d'implantation de services

administratifs conformes à l'importance de cette ville », de prendre en compte « la situation exceptionnelle que représente l'accueil d'une telle commune qui justifie l'adoption de mesures particulières » telles par exemple que la création d'une circonscription électorale propre. D'autres dispositions, d'ores et déjà envisagées, ont retenu notre attention, comme celles notamment qui « permettront à la cité prévôtise de conserver ses atouts actuels (rôle de commune-centre, lieu d'implantation de services de l'administration cantonale, etc.) » et de profiter d'avantages notables en termes de représentation politique ou d'attractivité économique (aménagement d'une zone d'activités d'intérêt cantonal, etc.). Il ne fait aucun doute que par leurs caractéristiques communes comme au travers de leurs complémentarités, les villes de Porrentruy et de Moutier formeront un bi-pôle porteur de nouveaux équilibres dans un Canton du Jura étendu et renforcé. Outre leurs rôles de villes étapes du Tour du Jura, du Tour de Romandie, outre la Braderie, Moutier et Porrentruy partagent de très nombreux points communs qui les rapprochent. Récemment le Gouvernement jurassien s'est plu à relever « l'état d'esprit exemplaire dans lequel les autorités de Moutier, Delémont et Porrentruy envisagent une collaboration suprarégionale fondée sur les principes de concorde et de solidarité ». Mme la Ministre Baume-Schneider citait lors d'un discours à Moutier, Arthur Rimbaud : « J'ai tendu des cordes de clocher à clocher ; des guirlandes de fenêtre à fenêtre ; des chaînes d'or d'étoile à étoile et je danse ». Aujourd'hui, et ces prochaines années, Moutier voudrait tendre ces cordes, accrocher des guirlandes lumineuses de la Prévôté jusqu'aux portes de la France en passant par Delémont, les Franches-Montagnes et Porrentruy. Faire briller au loin l'amitié et l'unité jurassiennes : n'est-ce pas là un projet d'avenir enthousiasmant ? Je serais très heureuse de le réaliser avec vous !

(Le discours de Mme Schwab est reproduit intégralement).

Ensuite, M. le Président donne lecture de la résolution interpartis intitulée « Maintenir l'office de Poste à la Chaumont ».

2. Informations du Conseil municipal

Concernant les travaux de l'Inter, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg informe que le dépassement se situe, aujourd'hui, à 7.7 %, en retrait de 0,2 % par rapport au mois de février. Il ajoute que les heures d'ouverture du circuit secret, qui a ouvert le 1^{er} mars, ont été élargies, soit jusqu'à 18 heures pour les visites au Château et 20 heures pour le solde des visites.

Concernant l'assainissement de la piscine municipale, M. Philippe Eggertswyler rappelle l'historique du dossier pour informer que le mandat d'étude de 2002 se trouve modifié par le renforcement des réglementations et des normes en vigueur ainsi que par l'évolution des besoins, ce qui a conduit le Conseil municipal à révoquer la décision d'adjudication en début 2016. Depuis quelques semaines, une étude de faisabilité, menée par un bureau spécialisé dans la conception et la rénovation de piscines publiques, est effectuée, les objectifs étant de proposer des solutions techniques permettant de répondre aux différentes exigences réglementaires, de finaliser le programme de l'opération et d'établir un cadre financier à jour. En parallèle à l'étude de faisabilité, des démarches de relevés topographiques, de reconnaissances des sols, des investigations des anciens lits de l'Allaine et un diagnostic de dépollution du bâtiment technique et des plans informatisés sont en cours d'exécution. Si tout se déroule comme l'exécutif communal le souhaite, le projet et la demande de crédit de réalisation pourraient être présentés au Conseil de ville et au peuple en été 2017, les travaux pourraient débuter en automne 2017 et la mise en service de la nouvelle installation pourrait avoir lieu en été 2018.

3. Questions orales

Par rapport au vol de vélos en ville de Porrentruy, M. Claude Gury, en tant que possesseur d'un vélo électrique et se demandant s'il va le retrouver et s'il sera entier à chaque fois qu'il le laisse quelque part, aimerait savoir quel est le nombre de vols de vélos déclaré annuellement en ville de Porrentruy et quel est le taux d'élucidation, à savoir le nombre de vélos retrouvés et remis à son propriétaire ?

Il est impossible à M. Julien Loichat de dire quel est le nombre de vélos volés, le nombre de vélos retrouvés et remis à leur propriétaire. Par contre, depuis que la police est intervenue, le nombre de vélos volés en gare de Porrentruy a considérablement diminué. Toutefois, il propose de répondre à cette question lors d'une prochaine séance.

M. Claude Gury se déclare partiellement satisfait.

Concernant les tristes nouvelles de personnes migrantes désespérées et déplacées apprises chaque jour, Mme Aline Nicoulin demande au Conseil municipal s'il peut indiquer le nombre de personnes placées à Porrentruy, leurs lieux d'hébergement et quels sont les impacts administratifs, statistiques et financiers

pour la Municipalité ?

M. Julien Loichat répond que, dans le Canton du Jura, les migrants arrivent au centre d'enregistrement de Belfond et que la répartition se fait, en Suisse, proportionnellement à la population, soit 1% pour le Canton du Jura. Après avoir été enregistrés à Belfond, les migrants sont ensuite répartis à Soyhières, à Courfaivre et à Porrentruy, à l'Hôtel du Jura, où il y a une quarantaine de migrants. Dernièrement, l'AJAM a acquis un bâtiment supplémentaire à la rue Achille-Merguin pour accueillir une quinzaine de migrants. Une fois que les migrants sont intégrés, ils vivent dans des appartements mais les communes n'en connaissent pas le nombre. Il ajoute qu'environ 150 migrants vivent en appartement à Porrentruy. Toutefois, il demandera les chiffres précis à l'AJAM et les communiquera.

En attendant ces chiffres, Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

Concernant le restaurant de l'Inter, dont la Commune est propriétaire mais qui est exploité par un restaurateur, M. Didier Nicoulin demande si le Conseil municipal a mené une réflexion sur le conflit d'intérêt que cette situation particulière peut provoquer envers les autres établissements de la place car depuis l'ouverture de l'Inter, plusieurs restaurants ont constaté une baisse de fréquentation de leur commerce. Il ajoute qu'il pourrait être reproché à la Commune de favoriser une situation de concurrence déloyale. Il demande si le Conseil municipal est conscient de cet état fait et comment peut-il garantir un traitement équitable de tous les commerçants qui sont également des contribuables.

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg répond que la Municipalité est devenue propriétaire de l'Inter suite à une votation populaire. Il ajoute que toutes les personnes dans cette salle ont contribué quelque part à la concurrence déloyale décrite par M. Nicoulin étant donné que plusieurs commissions municipales, le Conseil municipal et le Conseil de ville ont mangé dans ce restaurant. Toutefois, certains membres du Conseil municipal ont, comme habitude, de faire la tournée des établissements publics, après les séances de l'exécutif, pour justement aller prendre le pouls des autres établissements. Il rappelle qu'il est pour la liberté de commerce et remarque qu'il y a eu un effet « Inter » puisqu'un certain nombre d'établissements, à sa grande satisfaction, ont modifié leurs cartes, rénovés leur restaurant, etc.

M. Didier Nicoulin se déclare satisfait.

M. Pascal Miserez relève que les bars de nuit, installés en pleine ville et ouverts en fin de semaine jusqu'à 4 heures du matin, génèrent de nombreux problèmes de cohabitation avec les résidents, tels que tapage nocturne, déchets en tous genres et un grand nombre d'incivilités, ce qui nécessite régulièrement l'intervention de la police locale, naturellement à la charge des contribuables. Il ajoute que de telles activités sont incompatibles avec le projet d'attirer des familles en vieille ville et de favoriser l'arrivée d'investisseurs cordiaux; un de ces établissements est même installé à côté d'une maison qui propose des chambres d'hôtes. Il demande donc au Conseil municipal quelles dispositions l'exécutif compte-t-il prendre pour faire respecter le droit au repos des citoyens et s'il envisage, au niveau de la législation communale, de réfléchir aux moyens de barrer la route à ce type d'activités en centre-ville.

M. Julien Loichat rappelle que le droit cantonal permet d'obtenir des patentes de divertissement qui sont octroyées par le Service des arts et métiers et du travail, sur préavis de la Commune de Porrentruy. Une fois que l'autorisation est donnée, le détenteur de la patente peut ouvrir son établissement jusqu'au milieu de la nuit, dans les limites du droit. Concernant le cas du faubourg de France et de la maison d'hôtes située à proximité, des discussions ont eu lieu entre le maire et la propriétaire de cette maison d'hôtes mais la Municipalité est toujours en attente d'enregistrements démontrant les débordements de cet établissement en dehors des heures autorisées. Il ajoute que la police municipale intervient, y compris dans ce secteur, de manière tout à fait mesurée comme elle le ferait ailleurs. Ces interventions se font effectivement sur les deniers publics, comme pour d'autres interventions. Concernant la vieille ville, il faut savoir si l'on veut une vieille ville uniquement avec des habitants ou si l'on veut une cohabitation avec des commerces et restaurants.

M. Pascal Miserez se déclare partiellement satisfait car il pensait bien qu'on allait lui parler de liberté de commerce mais il est convaincu, dans le cadre de ce préavis, qu'on a la possibilité de limiter certains abus.

Après avoir pris connaissance dans la presse que le maire de Porrentruy ne siégeait pas au comité de l'Association jurassienne des Communes (AJC) mais qu'il jugeait suffisant d'être représenté par un conseiller communal et face aux enjeux fondamentaux évoqués au sein du comité de l'AJC dans la relation Etat-communes en pleine mutation, M. Dominique Hubleur se demande comment le maire de Porrentruy ne juge pas utile d'y porter présence alors que les statuts le prévoient et que les maires des principales communes du Canton y participent ? Sans sous-estimer la charge de maire, il est surpris que le maire de Porrentruy ne parvienne pas à assumer ce que d'autres assument sans difficulté particulière. En tant que maire, il faut savoir prioriser ses engagements. Dans un contexte où d'importants projets,

notamment pour Porrentruy, sont sur la table du Parlement et du Gouvernement et en discussion avec d'autres communes (la patinoire ou encore Jurassica), il souhaite savoir comment le maire justifie sa totale absence dans ces débats importants où la solidarité des communes pourrait être déterminante ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que le Conseil municipal a désigné M. Eric Pineau pour le représenter à l'Association jurassienne des maires. Il ajoute que le maire de Porrentruy a beaucoup de choses à faire (Jurassica, la patinoire, l'Inter et une quinzaine de groupes différents intercommunaux) et qu'il a jugé opportun qu'il fallait désigner un autre membre de l'exécutif, qui serait beaucoup plus présent aux séances, pour représenter la Commune à l'AJC.

M. Dominique Hubleur se déclare non satisfait.

Concernant le projet-pilote « Ma rue, Mon jardin », initié par l'association « Qualité », M. Jean-Pierre Cafiso, relevant que le projet Cœur de ville va aménager des rues piétonne dans le centre ancien, aimerait savoir quand seront connus les résultats de l'enquête de satisfaction soumise en début d'année aux citoyens ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que la porteuse du dossier est aujourd'hui occupée à environ 80 % à l'inauguration de l'Inter. Dès la fin de l'inauguration, les nombreuses réponses à cette enquête de satisfaction seront analysées dès le début du mois de mai.

M. Jean-Pierre Cafiso se déclare satisfait.

M. Michel Saner s'est intéressé aux montants investis annuellement par la ville pour la promotion touristique et se pose des questions quant aux retours sur investissements et à l'efficacité de ces derniers. Dans la comptabilité, il constate que Porrentruy cotise CHF 40'000.- par an à Jura Tourisme pour ses prestations. Il observe également, dans les comptes respectifs à la « Promotion touristique », que depuis 2011, la somme additionnelle investie croît de manière importante. En effet, de CHF 72'000.- en 2011, cette somme est passée à CHF 140'000.- en 2015 et 2016, ces chiffres incluant les CHF 65'000.- pour Enjoy Switzerland. Il faut aussi y ajouter les CHF 250'000.- en 2012 pour le Tour de France. En regard à ces sommes investies par Porrentruy pour le développement touristique, il demande si la Commune a des éléments précis et mesurés quant à l'efficacité des investissements sur ces 5 dernières années, par exemple nuitées hôtelières ou séjours à Porrentruy, et si elle est satisfaite de la prestation de Jura Tourisme en ville de Porrentruy, en regard des cotisations versées ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que le Conseil municipal a mis en place une stratégie en matière de dynamisation touristique, stratégie qui peut se résumer par une densification de l'offre, dans un premier temps, soit le circuit secret, le Varioux, la FrancovéloSuisse, l'arborétum, les satellites de Jurassica, etc. Il ajoute qu'un deuxième axe de travail se fait également sur les structures, notamment les structures hôtelières, Jurassica, l'Inter, Albergo Difuso, le local à vélos pour la FrancovéloSuisse, etc. Le troisième axe est un travail d'image, de promotion, notamment par rapport aux ronds-points ou à la propreté mais il s'agit aussi de mieux faire connaître Porrentruy à l'extérieur comme par sa participation au Salon des goûts et terroirs, à Bulle, qui a eu un franc succès. Cette année, Porrentruy représentera, en juillet, la Suisse au 1700^e anniversaire de la mort de Saint-Martin. De plus, la Municipalité est en train de mettre en place des produits touristiques, comme des produits cosmétiques ou de merchandising, par exemple. Des verres à l'effigie de Porrentruy ont déjà été fabriqués ; Jura Tourisme en fait la promotion. La Commune va renforcer sa collaboration avec les prestataires en matière touristique, notamment avec les hôteliers. A cet effet, un certain nombre de choses leur seront proposées, notamment par la distribution des clés du circuit secret via les hôtels ou la mise en place d'une ligne de produits, tant cosmétiques que culinaires à base de damassine. Alors, effectivement, les montants cités par M. Saner sont réels car il y a une véritable volonté d'investissement. Les résultats sont perceptibles puisqu'en 2009, il y avait environ 9'000 nuitées hôtelières pour Porrentruy ; aujourd'hui elles se montent quasiment à 12'000 uniquement pour les hôtels. Concernant les nuitées totales, y compris les nuitées para-hôtelières, elles ont augmenté de 19'000 à 24'500 entre 2014 et 2015. La collaboration est bonne avec Jura Tourisme qui participe à toutes ces mises en place.

M. Michel Saner se déclare satisfait.

Par rapport aux abribus le long du trajet du TUB, M. Hervé Eggenschwiller souhaiterait savoir quelle est la politique du Conseil municipal sur la mise en place de telles installations et si de telles installations étaient prévues ailleurs qu'à l'Esplanade ou à l'école primaire ?

Mme Anne Roy répond que des abribus existent déjà à l'Esplanade, à la gare, à la route de Courgenay et à l'Hôpital, abribus qui n'est plus utilisé car il est désuet. La réalisation de l'abribus de l'Oiselier, prévue dans la planification financière, est en cours d'étude et l'exécutif devra statuer prochainement sur cet objet. Elle rappelle qu'il y a une trentaine d'arrêts des transports publics (lignes régionales ou TUB) en ville de

Porrentruy. L'installation d'abribus en ville de Porrentruy est à la charge de la Municipalité et l'installation d'un abribus, qui dans le meilleur des cas s'élève à 20'000 à 30'000 francs, à chaque arrêt constitue un investissement conséquent qu'il faudrait intégrer dans la planification financière. Toutefois, la Municipalité compte bien équiper, à l'avenir, la ville de Porrentruy d'abribus dans les endroits stratégiques.

M. Hervé Eggenschwiller se déclare satisfait.

M. Benjamin Bergé signale que la salle de spectacles de l'Inter, lors de certaines prestations, se transformera en aula afin que les spectateurs puissent voir les performances des artistes dans les meilleures conditions. A cet effet, l'installation de gradins devra être faite selon certaines normes, par des personnes formées, afin de garantir la sécurité des personnes. Il demande donc si un appel d'offre public a été fait, qui est en charge du montage et du démontage des gradins et pour quel coût, quelle garantie a-t-on que ces montages et démontages seront faits dans les temps et si une convention a été signée et, dans l'affirmative, s'il est possible de la transmettre au Conseil de Ville ?

Concernant l'installation de ces gradins, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'une formation sera faite au personnel communal responsable du montage et du démontage, le 20 mars. Ce personnel ainsi formé pilotera les personnes qui mettront en place ces gradins. Pour des raisons financières, un accord a été trouvé avec un club de la place pour le montage et démontage de ces gradins, sans cet accord ce travail coûterait 2'000 francs par fois. Une convention avec ce club est en cours de signature ; il ne voit pas l'intérêt de la transmettre au Conseil de ville. Un appel d'offre public n'a pas été effectué car le montant des travaux se situe en-dessous de 150'000 francs.

M. Benjamin Bergé se déclare satisfait.

4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- d) Mme Catherine Roger, 09.12.1964, et M. Thierry Durieux, 30.12.1962, ressortissants belges.**
- e) M. Antonino Dahmani, 28.06.1994, ressortissant italien.**
- c) Mme Zize Beqiri, 27.05.1996, ressortissante macédonienne.**

M. Julien Loichat relève que toutes les personnes concernées par une demande à l'indigénat communal ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

5. Traitement du postulat intitulé « Trouver preneurs aux logements vacants » (n° 931) (PCSI).

En prenant connaissance des chiffres du memento statistique du Canton du Jura, M. Yann Voillat se demande pourquoi Porrentruy se marginalise dans la catégorie des logements vacants et pourquoi elle n'est pas attractive pour les locataires. Il ajoute que la forme du postulat a été choisie pour ne pas exiger de la Commune qu'elle trouve, elle-même, des locataires à des logements issus du marché immobilier privé. Par contre, une étude approfondie devra permettre de découvrir pourquoi Porrentruy ne fait pas le plein d'habitants. En effet, pour atteindre les objectifs d'augmentation de la population, les locataires doivent entrer dans les plans d'actions potentiels de la Commune. Afin d'éventuellement mettre en place des conditions favorisant l'attrait des logements en ville de Porrentruy, il est important que la ville possède un état des lieux précis de la situation et que des contacts réguliers existent avec les propriétaires. L'inventaire que la Commune devra entreprendre devient une disposition légale avec l'entrée en vigueur de la Lex Weber. Pour répondre au postulat, il suffira d'étoffer cet inventaire par des attributs supplémentaires pertinents. Par exemple, le site internet de la Commune, en plus de fournir les liens des différentes agences immobilières, pourrait offrir une vitrine virtuelle aux propriétaires souhaitant louer un logement. Enfin, des manières disparates de compter les logements existent certainement dans les communes et l'uniformisation de l'inventaire prescrit par la Confédération avec la Lex Weber lissera certainement ce décalage. Finalement, il appartient à Porrentruy de faire de la disponibilité d'appartements un avantage attractif et non un boulet de lits froids que l'on traîne dans la communication externe. Par conséquent, il invite le législatif à soutenir ce postulat et invite le Conseil municipal à se servir des travaux entrepris pour dynamiser le secteur du logement en ville de Porrentruy.

Mme Anne Roy relève la problématique des statistiques puisque l'office fédéral de la statistique accepte 7 manières différentes de répertorier les logements vacants dans les villes. Pour elle, comparer avec des possibilités différentes ne permet pas d'avoir une uniformisation des données et de pouvoir traiter d'égal à égal avec Delémont ou Saignelégier, par exemple, et il est important de pouvoir trouver une forme

identique de répertorier ces logements vacants. La Municipalité, comme cela a déjà été prouvé à plusieurs reprises par son programme de réhabilitation, a envie de prendre en compte ces logements vacants pour les remettre sur le marché de l'habitat afin que les gens se réapproprient ces bâtiments en vieille ville. Elle ajoute qu'une analyse fine des logements vacants à l'intérieur de la vieille ville, démarrée l'année passée, devra être faite au reste de la ville pour avoir une vue d'ensemble. Elle constate aussi que les demandeurs d'asile ne sont pas répertoriés dans le registre des habitants mais occupent des logements qui sont considérés comme vacants dans les statistiques. De plus, lorsque quelqu'un fait un changement d'affectation dans le cadre de travaux et qui change un logement d'habitation en locaux commerciaux, la Municipalité n'est pas toujours informée et, sur la statistique, il s'agit toujours artificiellement d'un logement vacant. Une analyse plus fine permettra donc d'obtenir des chiffres beaucoup plus crédibles pour dynamiser le marché de l'immobilier et serviront également en termes de planification de l'aménagement du territoire puisque c'est sur la base de ces chiffres que les perspectives de développement permettront d'ouvrir éventuellement de nouvelles zones d'habitations. La réhabilitation des habitations dans le centre ancien sera complétée par une analyse d'immeubles qui pourra permettre aux investisseurs potentiels de se rendre compte de la pertinence d'investissement dans des locaux en ville de Porrentruy. La Commune s'active donc fortement afin d'être la plus proactive dans le cadre de ses différents programmes en terme de réhabilitation des habitations dans le centre ancien et de la vivacité de l'immobilier en ville de Porrentruy. Etant donné que cette réflexion est déjà entamée depuis l'année passée et qu'elle se poursuit, le Conseil municipal recommande au législatif d'accepter ce postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Alain Chariatte constate que l'absence de méthodologie et de données unifiées empêchent d'obtenir des renseignements fiables et comparables alors que ces derniers servent de base à des planifications stratégiques fédérales et cantonales. Il relève que la Municipalité de Porrentruy a déjà pris certaines mesures afin de maîtriser au mieux la problématique des logements vacants, par un premier recensement dès 2015 et par un inventaire plus fin qui permet de vérifier le classement de ces logements. De plus, de nombreux efforts sont entrepris pour soutenir des projets de réhabilitation du centre ancien. Son groupe considère que ce postulat est en cours de réalisation et le soutiendra.

M. Manuel Godinat relève que la formulation utilisée dans le texte du postulat posait quelques problèmes à son groupe dans la mesure où ce texte aurait dû être déposé plutôt sous la forme d'une motion ; toutefois M. Voillat a apporté les éléments de réponse nécessaires. En outre, en 2015, le Conseil municipal avait plus ou moins mis en place, comme règle tacite, le fait qu'une motion ou un postulat qui était en cours de réalisation ou réalisé était tout simplement refusé pour ne pas alourdir l'administration communale. Dès lors, son groupe ne souhaite pas refuser ou aller contre ce postulat mais, par impartialité, a décidé de tendre vers une abstention générale ou une liberté de vote.

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève qu'elle a fait le même constat que le groupe PLR. Toutefois, son groupe suivra le Conseil municipal en ce qui concerne le postulat de ce soir mais lui demande d'indiquer une idée claire dans ce cas de figure. Elle ajoute que le postulat du PCSI empoigne une thématique essentielle pour toute collectivité. Il traite de l'aménagement du territoire et du développement concentré et harmonieux de sa population. La diminution du taux de vacance des logements doit être un instrument prioritaire. Même si les chiffres énoncés dans le postulat sont plus alarmants que reflète la situation réelle, la marge de progression est quand même large en regard de la faible pression sur le marché immobilier. Pour assurer un pilotage efficace dans le domaine, il est essentiel de disposer de données fiables et aussi exhaustives que possibles. Des mesures ciblées permettent aussi d'endiguer la spéculation immobilière qui fausse le marché et en bloque l'accès à la population locale. En résumé, son groupe soutiendra ce postulat tant au niveau du but que des moyens prévus.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg signale qu'à partir d'aujourd'hui le Conseil municipal proposera de refuser un postulat ou une motion qui est réalisé ou partiellement réalisé.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Trouver preneurs aux logements vacants » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. a) Approuver un crédit de CHF 870'228.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n^{os} 1710, 1711 et 1712, en zone HBe, d'une contenance de 9'459 m², situées à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat.
- b) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger ces parcelles.
- c) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger les parcelles situées au lieu-dit « Sous la Fontaine aux Chiens » et acquises par le Conseil de ville à l'hoirie Vermot, le 13 décembre 2012.

ENTREE EN MATIERE

Suite à des difficultés au sein de l'hoirie concernée, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg signale que l'acte d'achat de la parcelle de 7'348 m², approuvée en 2012 par le Conseil de ville, n'a pu être signé qu'à fin 2015. Deux lots de parcelles doivent encore être acquis par la Municipalité dans le secteur de l'Oiselier, le premier se trouve en zone HAe et le second en zone HBe. La demande de crédit de ce soir permettra l'acquisition de la zone HBe, d'une surface de 9'459 m², pour la construction de petits immeubles de 3 étages. Le prix de la parcelle a été fixé à 92.-CHF/m². Ce prix peut paraître étonnant mais il est important de rappeler que les terrains sont tellement rares à Porrentruy que les investisseurs privés ne se gênent pas de faire de la surenchère sur certains prix et la Commune a dû se battre assez fortement pour acquérir cette partie-là à ce prix-là. Pour la vente de ces terrains, il faudra ajouter 60 francs du mètre carré pour la viabilisation ainsi que quelques francs pour la démolition du bâtiment qui se trouve au fond de la parcelle, ce qui ne devrait pas coûter très cher puisqu'une partie des matériaux devrait être revendue. Une deuxième partie de cette zone, d'une superficie de 11'000 m², sera soumise au Conseil de ville du mois de mai puisqu'aujourd'hui un certain nombre de questions doivent encore être réglées avec le notaire. M. le Maire rappelle que la Commune possède une liste d'attente de plus de 100 noms et c'est pour cette raison que le Conseil municipal a voulu prioriser ce dossier. Tout comme les commissions consultées, M. le Maire recommande au Conseil de ville d'approuver ce crédit et de donner compétence au Conseil municipal pour aliéner ces parcelles ainsi que celles acceptées par le législatif en 2012.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Gilles Coullery est satisfait de constater que le Conseil municipal a trouvé un terrain d'entente avec les propriétaires actuels pour pouvoir acquérir ces surfaces afin de les mettre à disposition pour de l'habitat et des activités de service. Comme le rural n'est pas protégé et que la parcelle 1712 n'est pas mentionnée au cadastre des sites pollués, son groupe soutiendra l'achat des parcelles concernées. Par contre, son groupe n'est pas prêt à donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger ces terrains ainsi que ceux acquis à l'hoirie Vermot le 13 décembre 2012 sans qu'il n'y ait une réflexion de fond sur la manière de les mettre à disposition pour de nouvelles constructions. En effet, compte tenu de l'évolution de la législation, des mentalités et des modes de consommation, il n'est pas certain que la simple vente de parcelles en pleine propriété soit la meilleure solution. Son groupe souhaite qu'elles ne soient pas vendues mais cédées avec un droit de superficie. Cependant, le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et le point 6a de l'ordre du jour mais refusera les points 6b et 6c en l'état dans le fond du sujet.

Pour son groupe, Mme Aline Nicoulin se réjouit de constater que la Municipalité sera en mesure de proposer, par cette transaction, quelques nouvelles parcelles permettant d'accueillir de nouveaux habitants ou du moins de ne pas en perdre. Elle constate une augmentation significative du prix du mètre carré mais le durcissement de la LAT, limitant la création de nouvelles parcelles, influe sur l'offre et la demande poussant ainsi les prix à la hausse. Etant donné que son groupe donnera compétence au Conseil municipal pour l'aliénation des parcelles, le prix de ces terrains devra couvrir le prix d'achat, le coût mais surtout la perte de surface estimée à environ 10 % liés à la viabilisation et permettre de réaliser un bénéfice substantiel. En outre, elle souhaite, lorsque toutes les parcelles auront été revendues, être informée du résultat effectif de cette opération. Au vu de ce qui précède, son groupe acceptera le point 6 dès son entrée en matière.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean Farine constate que ce point s'inscrit totalement dans la volonté logique et réfléchie du Conseil municipal de donner une bonne bouffée d'oxygène au développement démographique tant attendu à Porrentruy et qui permettra aussi de générer des rentrées fiscales dont le ménage communal aura bien besoin au cours de ces prochaines années. Cette première acquisition de 9'500 m² en zone HBe permettra la construction notamment d'immeubles locatifs. Le groupe PDC-JDC approuve totalement cet achat et par conséquent les conditions de vente définies avec les vendeurs et donne compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger ces terrains. S'agissant du point C, son groupe constate que la demande en matière d'acquisition de parcelles en ville de Porrentruy est très forte et la longueur de la liste d'attente est bien là pour le confirmer, d'ailleurs bon nombre de citoyennes et citoyens bruntrutains ont décidé de construire leur maison familiale dans les villages de la couronne de Porrentruy. Etant donné qu'il est primordial que Porrentruy conserve ses citoyens et en attire de nouveaux,

son groupe est content de pouvoir transmettre les mêmes compétences au Conseil municipal pour régler un litige datant de plus de 3 ans. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-JDC votera en bloc ce dossier et se réjouit de pouvoir voter certainement lors de la prochaine séance du Conseil de ville le crédit nécessaire pour l'achat des 11'323 m² de la partie centrale de cette nouvelle zone d'habitation afin de permettre sa viabilisation au plus vite.

M. Jean-Luc Plumey relève que l'achat proposé est en fait le deuxième volet de la procédure d'acquisition qui a été développée et acceptée en décembre 2012. Il s'en suivra vraisemblablement un troisième pour compléter l'acquisition de terrains de tout ce secteur Ouest de l'Oiselier. Son groupe est favorable à la poursuite de cette procédure qui doit aboutir à la mise à disposition de nouvelles parcelles constructibles indispensables au développement de Porrentruy. Il s'étonne cependant du prix d'achat de ces terrains car, en décembre 2012, le porteur du dossier, avait indiqué que le prix fixé de CHF 45.-/m² négocié était valable jusqu'en 2015 pour l'ensemble des 30'000 m². Aujourd'hui, le prix proposé est plus de deux fois supérieur. Même en tenant compte d'un indice d'utilisation plus élevé pour la zone inférieure de 0.6 au lieu de 0.4 pour la zone supérieure, le prix de CHF 92.-/m² semble bien élevé. Frais de viabilisation compris, le prix de vente de ces terrains aux futurs propriétaires avoisinera certainement CHF 150.-/m². A ce prix, ces terrains sur lesquels on pourra construire un petit immeuble de 3 niveaux seront-ils encore attractifs ? Son groupe reste néanmoins très favorable au développement de cette zone de construction et approuvera l'acquisition de ce terrain.

En réponse aux interrogations émises, M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg signale que ce site n'est pas pollué et ne figure pas au cadastre des sites pollués. Concernant le droit de superficie, il faut être réaliste car celui-ci ne permet pas d'encaisser environ 3 millions de francs pour l'acquisition d'autres zones. Il ajoute que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire mentionne que le prix de vente des terrains ne peut plus être en-dessous du prix de revient et doit englober le prix d'achat, les frais de viabilisation et une marge bénéficiaire. Concernant les résultats des opérations, il se fait fort de pouvoir indiquer, le moment venu, ce qui aura été dépensé, ce qui aura été encaissé ainsi que le bénéfice final de l'opération. Concernant le prix d'acquisition de CHF 92.-/m², les changements législatifs et l'adoption du plan d'aménagement local amènent à ce prix qui peut paraître élevé. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence, des terrains ne seront plus vendus à l'avenir à moins de 150.-CHF/m², à Porrentruy. C'est une réalité suisse qui touche aussi Porrentruy et il n'y aura plus, dans le futur, de vente des terrains en zone H3 en-dessous de ces prix-là, c'est une certitude.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

- a) Approuver un crédit de CHF 870'228.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n^{os} 1710, 1711 et 1712, en zone HBe, d'une contenance de 9'459 m², situées à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 870'228.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n^{os} 1710, 1711 et 1712, en zone HBe, d'une contenance de 9'459 m², situées à l'Oiselier, appartenant à Mme Françoise Savioz-Theurillat et M. Christian Theurillat. Il n'y a pas d'avis contraire.

- b) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger ces parcelles.**

Concernant le droit de superficie et avec la densification qui devra être faite dans les cités, M. Gilles Coullery se demande comment vont faire les générations futures pour développer des projets. En effet, avec le droit de superficie, les générations futures auraient la possibilité de développer des projets de densification ou de société sur un terrain qu'elles louent à la collectivité sans être obligés de contacter un certain nombre de copropriétaires pour négocier.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville donnent, à la majorité évidente, compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger ces parcelles. Il n'y a pas d'avis contraire.

- c) Donner compétence au Conseil municipal pour aliéner et échanger les parcelles situées au lieu-dit « Sous la Fontaine aux Chiens » et acquises par le Conseil de ville à l'hoirie Vermot, le 13 décembre 2012.**

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville donnent, à la majorité évidente, compétence au Conseil pour aliéner et échanger les parcelles situées au lieu-dit « Sous la Fontaine aux Chiens » et acquises par le Conseil de ville à l'hoirie Vermot, le 13 décembre 2012. Il n'y a pas d'avis contraire.

7. Approuver un crédit de CHF 126'369.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement du carrefour de la rue Joseph-Trouillat et de la rue du Gravier.ENTREE EN MATIERE

Suite à l'information donnée en décembre dernier, M. Gabriel Voirol signale que la réfection de ce carrefour engendrera des perturbations du trafic importantes. Il relève les difficultés actuelles, surtout au niveau piétonnier, pour traverser ce pont. Toutefois, grâce à l'accord des propriétaires fonciers qui ont concédé quelques mètres carrés, ce rond-point peut être réalisé. La solution proposée devrait apporter un véritable plus à l'avenir. La Municipalité et les BKW profiteront de ces travaux pour assainir les réseaux d'eau et d'électricité. La participation communale concernant cette réfection concerne les trottoirs et les aménagements urbanistiques. D'autres travaux sont discutés avec le Canton dans le cadre de la planification financière 2017-2021, dont la réfection de la rue du Gravier avec l'éventuelle construction d'un rond-point à la hauteur des BKW. En outre, M. Voirol ajoute qu'il faut une bonne coordination et une bonne anticipation pour réussir une telle opération. Il termine en indiquant que le calendrier doit être respecté puisque la réfection de ce pont devrait être terminée pour la Braderie et les deux étapes successives devraient permettre la réalisation du rond-point pour être opérationnel à la fin de l'année. Une information sera faite à la population concernant la réfection de ce pont et des perturbations qu'elle engendrera. En conclusion, il encourage le Conseil de ville à accepter ce crédit.

M. Baptiste Laville relève que la réfection et l'élargissement du pont du Creugenat sont indispensables pour des raisons évidentes de sécurité et de fluidité du trafic. Il ajoute que le dossier du projet proposé mentionne clairement des mesures d'aménagement afin de fluidifier le trafic motorisé et d'améliorer la sécurité des piétons mais qu'aucune référence n'est faite au sujet du trafic cycliste, élément pourtant essentiel de la mobilité douce, la simple réalisation d'un giratoire n'étant en soit aucunement une garantie de sécurité pour les cyclistes. Pour lui, le système de transport bimodal routier-piéton appartient au passé et tout ouvrage urbanistique s'inscrivant dans une logique de durabilité devrait intégrer une analyse multimodale de l'utilisation de l'espace. Ainsi, le projet de réalisation d'un plan directeur des déplacements et du stationnement affirme très justement que Porrentruy est « propice aux déplacements à pied et à vélo » et dispose donc d'un « important potentiel » dans le domaine de la mobilité douce. Dans ce même état d'esprit, il est important de rappeler que le Conseil de ville avait déjà accepté le 11 mai 2006 la motion PDC « Pour des itinéraires piétonniers et cyclistes à Porrentruy » qui demandait d'élaborer un plan de mobilité douce et de marquer visuellement et de sécuriser les itinéraires piétonniers et cyclistes. Le carrefour en question ce soir, emprunté par plus de 8000 véhicules par jour, se situe justement sur un des itinéraires cyclables les plus importants de Porrentruy. M. Laville relève encore que la sécurité routière de tous les usagers, y compris celle des piétons et cyclistes, doit être envisagée politiquement dès l'avant-projet et ne doit être ignorée à aucune étape. Son groupe demande donc au Conseil municipal, lors d'aménagements à venir, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir que ce giratoire s'intégrera dans une logique plus large de promotion et de sécurisation des itinéraires cyclables. En conclusion, le groupe PS-Les Verts acceptera le crédit demandé.

Pour le groupe PLR, M. Pierre Parietti est satisfait que l'Etat jurassien se préoccupe enfin d'un problème lancinant de sécurité et de fonctionnement d'un axe routier à travers Porrentruy, constitué de deux routes exclusivement cantonales. Heureusement que l'état du pont en question a été constaté et classé comme insuffisant pour le trafic actuel car il n'est pas sûr que ce dossier serait traité ce soir. Le problème fonctionnel de cette infrastructure a d'ailleurs été relevé il y a de très nombreuses années. Il ajoute que le projet proposé est conforme aux attentes des usagers, que les emprises mentionnées ne lèseront pas les propriétaires riverains de manière excessive et que les coûts à charge de Porrentruy sont raisonnables. En conclusion, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière mais se réserve le droit d'intervenir sur le fond du sujet pour des interrogations restées sans réponse à ce jour.

Mme Anne-Marie Volpato constate que ce carrefour est important au niveau trafic qu'il s'agit d'améliorer. La réfection de ce pont permettra l'amélioration de la sécurité des piétons, car il est dangereux de marcher sur la bande de terrain servant de trottoir, ainsi que la fluidité du trafic. Elle relève aussi que les conduites d'eau vieillissantes dans le secteur seront assainies. Son groupe soutiendra donc à sa quasi-unanimité ce projet mais la réalisation de l'ouvrage sera un bouleversement important pour la ville au niveau de la circulation, particulièrement pour les commerçants et restaurateurs de la rue du Gravier et de manière globale pour ceux du centre-ville. A ce propos, elle demande si des places de stationnement seront

maintenues à la rue du Gravier pendant les travaux et s'il a été discuté d'un éventuel dédommagement lié à une perte du chiffre d'affaires subie pendant la durée des travaux par les commerçants situés dans la zone.

M. Benjamin Bergé relève qu'il est dangereux de circuler à cet endroit en particulier à cause de l'étroitesse de la route et des trottoirs des deux côtés et du manque de visibilité. Il se demande comment il est possible qu'il n'y ait jamais eu plus d'accidents. La solution proposée ce soir semble aller dans le sens d'une sécurité accrue, tant pour les piétons que pour les véhicules. L'effort du Canton pour aménager au mieux ce carrefour, en rachetant des parties de terrains à des riverains, en élargissant les trottoirs, en construisant un giratoire afin de juguler les flux de voitures, de bus et de camions, ne peut être que souligné et mis en avant. La Commune, qui profitera de ces travaux pour assainir ses infrastructures, doit renseigner au mieux ses concitoyens. A cet effet, il demande si un tout-ménage avec plans est prévu et souhaite qu'un article paraisse dans le journal. Son groupe demande aussi que le temps de parcage des zones limitées soit augmenté d'un quart d'heure, en tant que compensation de la gêne occasionnée et afin de rassurer les commerçants de la vieille ville. En conclusion, son groupe votera ce crédit, excepté M. Plumey intéressé dans cette affaire.

En réponse aux interrogations soulevées, M. Gabriel Voirol indique que, même s'il n'en est pas fait mention dans le rapport, la problématique des vélos a fait l'objet d'une réflexion au départ. Toutefois, la largeur des routes à cet endroit-là est inférieure à 7 mètres et ne permet pas d'installer des bandes cyclables. Par contre, la ville a toujours insisté auprès du Canton pour installer des bandes cyclables, comme à la rue Achille-Merguin, à la route de Courgenay ou dans le secteur de la gare. De plus, l'installation de telles bandes aurait occasionné un élargissement important du pont qui est protégé au niveau du patrimoine historique et qui aurait posé des problèmes de porte-à-faux. En ce qui concerne les places de parc à la rue du Gravier, l'installation du chantier sera située au parc de la Petite Promenade, si bien que les places de parc de la rue du Gravier ne seront pas utilisées. Toutefois, suivant les périodes, la place de parc située au fond de la rue sera peut-être utilisée pour le chantier. Concernant les compensations, le Canton applique, sur tout le territoire, la loi sur la circulation routière qui ne prévoit aucun dédommagement. Pour ce qui est de l'information, un tout-ménage sera distribué aux habitants une fois que la première phase des travaux et le plan de circulation seront validés par les services de l'Etat, de police, d'ambulance, des pompiers, etc. Le Conseil municipal est donc très attentif à cette question de communication afin de faciliter au maximum le bon usage des tracés qui seront proposés.

A la demande de M. Benjamin Bergé souhaitant savoir si le temps des places de parc sera augmenté d'un quart d'heure, M. Gabriel Voirol répond que cette question sera examinée dans sa globalité.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Dominique Hubleur demandant pourquoi, d'après le plan, le passage pour piétons a été déplacé tout près du rond-point, M. Gabriel Voirol répond qu'il s'agit d'une norme cantonale. Concernant le passage pour piétons qui amène à la poste, il devrait être maintenu à l'endroit actuel.

Concernant la dimension de ce giratoire, M. Pierre Parietti imagine qu'il posera un certain nombre de difficultés pour le passage des poids lourds ou des cars postaux car il semble moins grand que ceux situés près de la gare, par exemple. Il s'étonne aussi que les adjudications finales, même pour la part communale, soient faites par le Canton. Concernant les emprises d'un montant de 17'000 francs pour environ 40 ou 45 m², il se demande si c'est bien correct car le prix du mètre carré se situe à environ 400 francs ? Il souhaiterait également savoir ce qui apparaît dans la rubrique « autres honoraires » pour une somme de 16'500 francs.

M. Gabriel Voirol répond que la dimension du giratoire a été calculée pour permettre le passage de grands véhicules, comme les cars postaux. Une simulation a été faite afin que les grands véhicules n'empiètent pas sur le passage des autres véhicules de l'autre côté mais cela impose d'empiéter sur le noyau central. Concernant les adjudications, il est vrai qu'elles seront faites par le Canton. Toutefois, la Commune a participé au choix des entreprises qui vont procéder aux travaux. Tous ces travaux seront faits en parfaite intelligence avec les services de l'Etat. Concernant les acquisitions foncières, il faut savoir qu'une partie du chantier sera installée sur du terrain privé et les propriétaires vont être indemnisés pour l'utilisation de leur terrain. De plus, à cet endroit, la Commune a vendu à la Caisse de pensions une surface de 800 m² au prix de CHF 500.-/m² et, aujourd'hui, il s'agit d'acheter à cette institution 5 mètres carrés. Concernant les autres honoraires, il n'a pas de réponse pour l'instant.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 126'369.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement du carrefour de la rue Joseph-Trouillat et de la rue du Gravier. Il n'y a pas d'avis contraire.

8. Accepter l'adhésion de Porrentruy au SEPE+ par :

- a) **L'adoption du règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEPE+.**
- b) **L'adoption du règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RETE), ainsi que le règlement tarifaire concernant l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RTETE).**
- c) **L'approbation d'un crédit de 5 millions de francs pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol rappelle que le traitement de l'eau usée est très important pour la santé. Il ajoute que les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ont démontré que les réseaux d'eau étaient dans un mauvais état. Cela a aussi permis de se rendre compte que, pour arriver à 50 % d'eaux claires parasites au niveau de la station, cela coûterait beaucoup plus cher à chaque commune si cela se faisait individuellement. Ces réflexions ont mené à la proposition du SEPE+, qui reprendrait les actifs, les passifs et toutes les obligations des 10 communes membres. M. Voirol ajoute que la nouvelle loi sur la gestion des eaux, entrée en vigueur au 1^{er} février de cette année, occasionnera une augmentation importante des tarifs, augmentation qui n'est en aucun cas liée au SEPE+. Cette loi doit assurer les moyens financiers pour renouveler les installations et le maintien de la valeur à 100%. En se regroupant dans le cadre du SEPE+, les 10 communes-membres peuvent espérer des économies globales de 5 à 10%. Il relève aussi que certaines communes subiront soit une augmentation, soit une diminution de 50 centimes par mètre cube, cela dépend de l'état du réseau et de son assainissement. Porrentruy aura une diminution de 50 centimes par mètre cube. Le citoyen de Porrentruy subira, suite à la nouvelle loi sur la gestion des eaux, une augmentation de 25 francs par personne et par an. Il sera important et nécessaire d'expliquer clairement les enjeux de cette adhésion au SEPE+ avant la votation populaire du 5 juin 2016. Il ajoute encore que la Municipalité pourra conserver le fonds sur l'eau usée de 4,4 millions de francs. Celui-ci pourra être affecté soit au fonds de l'eau, soit sur un nouveau fonds sur les cours d'eau afin de gérer au mieux le problème des crues à Porrentruy, permettant de lever les PX et faciliter la construction et l'installation dans des zones à risques d'inondation. Le SEPE versera aussi, sur la base des données 2013, un montant de 485'000 francs à la Municipalité de Porrentruy pour assainir le compte de l'eau. Pour lui, la Commune de Porrentruy doit donner un signal politique fort aux autres communes et, en tant que chef-lieu, montrer l'exemple. Le Conseil de ville a pris des décisions sur la volonté de travailler avec son agglomération et, dans le dossier de ce soir, la Municipalité de Porrentruy a la possibilité de travailler avec d'autres communes, dans le cadre du SEPE+. Pour donner un message très fort aux autres communes, il demande aux Conseillers de ville, non seulement de soutenir ce dossier ce soir, mais également de le soutenir auprès des citoyens en vue de la votation populaire. Les neuf autres communes se prononceront entre le 5 juin prochain et le début juillet. Ajoutant encore que les règlements sont de la compétence de l'Assemblée des délégués, il recommande au Conseil de ville d'accepter fortement ce dossier pour le bien de la région et des générations futures.

Mme Rosalie Beuret relève que c'est avec une satisfaction toute particulière que son groupe a pris connaissance de la demande d'adhésion au SEPE+, d'autant plus qu'il est intervenu à plusieurs reprises sur ce thème durant ces 10 dernières années en raison des arrivées massives d'eaux claires perturbant le fonctionnement de la STEP. Pour rappel, en 2007, plus de 80% des eaux arrivant dans la station d'épuration étaient des eaux claires, ce qui a des répercussions sur le traitement de l'eau qui ne se fait plus de manière aussi efficace et augmente sensiblement les coûts pour le traitement des micropolluants. Heureusement, Porrentruy a développé une réelle politique dans ce domaine. Et la mise en place d'un fonds de réserve et de crédits-cadres ont ainsi permis de s'atteler de manière ciblée à certains secteurs clé du réseau et à réduire drastiquement les eaux claires qui s'y infiltraient. Avec le SEPE+, il est proposé de faire un pas de plus vers une gestion durable des eaux usées à l'échelle régionale. Son groupe est convaincu que dans ce domaine, la politique de chacun pour soi n'est plus adéquate, notamment pour répondre aux exigences de la Loi sur la gestion de l'eau (LGE). Elle relève également que cette nouvelle organisation devrait permettre de mettre en place le projet STORM (gestion cohérente des eaux pluviales et des déversoirs) qui n'a jamais pu être concrétisé en raison des autonomies communales en la matière. Face à la problématique des eaux usées, un défi majeur pour la société, le SEPE+ se présente comme un dispositif adéquat et efficace pour permettre de gérer les eaux usées de manière responsable et ainsi de contribuer au maintien de la qualité de l'eau des rivières. Elle ajoute que les objectifs visés sont tout à fait

conformes à ce qui peut être souhaité tout en sachant, avec la LGE, qu'une augmentation du prix est à prévoir pour le consommateur. Tout en se réjouissant de cette collaboration intercommunale, son groupe soutiendra avec enthousiasme ce dossier. En outre, il espère vivement qu'un signal fort soit donné par le législatif et qu'il soit suivi par l'ensemble des communes partenaires et la population bruntrutaine.

M. Julien Parietti relève que l'acceptation de l'adhésion au SEPE+ est essentielle pour Porrentruy mais l'est encore plus pour la région et Porrentruy doit en être le moteur. Pour la votation populaire, les membres du législatif devront aller expliquer à la population que l'augmentation du prix du mètre cube de l'eau d'épuration connaîtra une augmentation significative non pas à cause du SEPE+ mais à cause de la loi cantonale sur l'eau qui est entrée en vigueur le 1^{er} février. Au niveau du règlement tarifaire, son groupe observe encore des divergences de vue entre les autorités communales concernées par le SEPE mais fait confiance dans la nouvelle entité pour affiner le règlement et arriver au meilleur des consensus. Il rappelle également qu'une motion pour permettre de créer une agglomération a été validée par le Conseil de ville. Porrentruy doit donc apporter son soutien unanime à ce projet et montrer un signe fort aux autres communes car ce dossier pourra déboucher à l'avenir sur d'autres collaborations intercommunales. Il ajoute que Delémont et sa région se développe davantage que l'Ajoie en partie grâce à des projets intercommunaux avec sa couronne. Ici, les communes d'Ajoie n'arrivent même pas à s'entendre sur une déchetterie régionale pourtant il faut travailler ensemble afin que les synergies, les économies et le développement se créent en Ajoie. En conclusion, son groupe invite toutes les communes à se prononcer favorablement en faveur du SEPE+.

En tant que délégué au SEPE, M. Manuel Godinat constate que la structure organisationnelle du SEPE ne correspond plus aujourd'hui à ce dont ont besoin les communes et que, depuis plusieurs années, la composition de la commission du SEPE ou de l'assemblée n'est pas efficiente. De plus, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne ; par exemple, les représentants de Porrentruy n'ont pas droit à recourir à un suppléant, contrairement aux autres communes présentes. Ce nouveau pas dans la gestion du SEPE, qui tendra donc vers le SEPE+, est donc une aubaine pour ce syndicat de procéder à une mue complète de sa gouvernance. Aujourd'hui, il est temps de se rassembler, d'unir ses forces et d'avancer dans le cadre d'une collaboration intercommunale pour la gestion des eaux usées. Pour des raisons évidentes d'efficacité, d'équité et considérant que tout ce qui a été fait ou est en train d'être fait dans chaque commune a été pris en compte, son groupe soutiendra l'adhésion de Porrentruy au SEPE+. Par cette institution, il espère que les coûts pourront être maîtrisés afin de minimiser l'augmentation des taxes prévues ces prochaines années. Le devoir des autorités politiques de Porrentruy sera de faire comprendre à la population que les augmentations annoncées ne sont pas le fruit du SEPE+ mais bel et bien de la mise en place de la nouvelle loi sur la gestion de l'eau. En conclusion, le groupe PLR acceptera les différents points présentés en lien avec l'adhésion de Porrentruy au SEPE+.

Comme tout a été dit, M. Dominique Hubleur signale que le groupe PCSI acceptera cet objet.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

a) L'adoption du règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEPE+.

M. Gabriel Voirol informe que ces règlements, fruit du travail des services juridique, des communes et de l'environnement, sont perfectibles. Ces exemplaires vont être transmis aux autres communes car les règlements communaux existants devront être adaptés. Au niveau de ce ROA, les deux éléments qui seront soumis au peuple, ce sont le changement de la compétence et des buts du SEPE. Les deux autres règlements sont remis ce soir pour information.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville adoptent, à la majorité évidente, le règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEPE+. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) L'adoption du règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RETE), ainsi que le règlement tarifaire concernant l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RTETE).

M. Gérard Reusser, inquiet pour le monde agricole, demande pourquoi une taxe de base de 15 centimes sera prélevée sur les m² de l'assise des exploitations alors que seule une partie infime de la consommation d'eau est rejetée au collecteur; toute l'eau destinée à la ferme se retrouve dans la fosse à lisier. Il souhaite également savoir pourquoi la surface du bien-fonds est de 1'000 m²; si la taxe de

consommation sera calculée sur la totalité de l'eau consommé ou uniquement sur l'eau rejetée à la STEP; si les entreprises raccordées à plusieurs compteurs, sur un ou plusieurs sites, devront s'acquitter de la taxe de base plusieurs fois; si les fermes extérieures au réseau resteront libres de toute taxe et de toute contrainte ; comment les entreprises industrielles occupant de grande surface seront taxées et comment sera représentée et quel pouvoir aura la commission d'arbitrage et de recours ?

M. Gabriel Voirol répond que la question de l'eau usée rejetée par les exploitations agricoles est une préoccupation. Toutefois, il est prévu que celui qui se situe hors zone et qui n'est pas relié aux canalisations ne sera soumis à aucune taxe. Par contre, la ferme qui se situe hors zone et qui est raccordée à la STEP sera soumise à une taxe. La surface estimée à 1'000 m² correspond plus ou moins à la surface d'une maison familiale. Il ajoute que la tarification, fixée par la LGE, est celle appliquée aujourd'hui à Porrentruy. Pour les habitants de Porrentruy ça ne devrait donc pas être une surprise car le même principe qu'aujourd'hui sera appliqué. Par contre, les villages qui avaient un autre type de tarification devront bien résoudre ce problème. Evidemment, un certain nombre de situation devront être discutées afin de trouver une situation qui satisfasse ces exceptions. De plus, tout ce qui est utilisé pour le bétail ne sera normalement pas taxé.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville adoptent, à la majorité évidente, le règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RETE), ainsi que le règlement tarifaire concernant l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+ (RTETE). Il n'y a pas d'avis contraire.

c) L'approbation d'un crédit de 5 millions de francs pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+.

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à la majorité évidente, un crédit de 5 millions de francs pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+. Il n'y a pas d'avis contraire.

9. Approuver un crédit-cadre de CHF 800'000.-, TTC, à couvrir par reprise de réserve, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations d'eaux usées pour la période 2016 à 2017.

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol indique que l'objectif de ce crédit-cadre est de pouvoir poursuivre les assainissements et franchir cette période transitoire, avec ou sans l'acceptation du SEPE+. Si le SEPE+ était refusé, un montant beaucoup plus important, soit 700'000 francs par an, serait nécessaire pour effectuer ces travaux, ce qui nécessiterait une nouvelle acceptation de crédit par le peuple en 2017. En conclusion, il demande au législatif d'accepter ce crédit-cadre.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à la majorité évidente, un crédit-cadre de CHF 800'000.-, TTC, à couvrir par reprise de réserve, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations d'eaux usées pour la période 2016 à 2017. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Divers

M. le Président informe que 11 textes ont été déposés.

Traitement de la résolution interpartis intitulée « Maintenir l'office de Poste à la Chaumont »

M. Alain Bohlinger relève que la Poste menace de supprimer l'office de la Chaumont. Cette menace ne date pas d'aujourd'hui. La résolution demande donc au Conseil municipal de faire preuve d'une grande autorité auprès de la poste afin de maintenir cet office. Il demande donc au Conseil de ville d'apporter son soutien à cette intervention.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Maintenir l'office de Poste à la Chaumont » à l'unanimité.

Traitement de la motion urgente intitulée « Amélioration du Service des urgences de Porrentruy durant la période de fermeture des tunnels du Mont-Terri et du Mont-Russelin ».

M. le Président donne lecture de la motion.

VOTE SUR L'URGENCE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'urgence de la motion par 20 voix contre 1.

M. Claude Gury relève les points militant pour l'urgence de la motion, soit :

- La fermeture des tunnels dès le 4 avril prochain, de 21 à 5 heures.
- Le fait que des camions seront stationnés pratiquement en permanence dans les tunnels durant les travaux, empêchant à tous les coups le trafic de véhicules d'urgence. La fermeture de ces tunnels aura un impact sur les temps d'intervention qui seront augmentés assurément de près de 40 %. Ne rien faire, c'est faire fi de la sécurité sanitaire de l'ensemble des habitants du district.
- La limitation du trafic dans les tunnels à 60 km/h.
- Si aucune mesure n'est prise parallèlement à la fermeture des tunnels, les risques de décès en cours de transport seront plus importants.
- Il y a lieu de préserver à plus long terme le service des urgences du site de Porrentruy, les derniers événements avec le changement de présidence à la tête de l'H-JU sont les précurseurs d'un nouveau round de négociations sur la répartition des tâches entre les divers sites de l'Hôpital du Jura.
- En dernier lieu, il est essentiel que les habitants de la région soient unis pour exiger des mesures afin qu'une sécurité sanitaire soit digne d'une région développée et non d'une région sous-développée qui périclite et perd ses habitants.

Il demande donc au législatif d'accepter cette motion pour faire pression sur les instances hospitalières afin de disposer des éléments nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire des habitants la région.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève que la sécurité sanitaire est une problématique importante. Pour lui, il faudra être vigilant car, pour le Conseil municipal, il est absolument essentiel d'assurer cette sécurité sanitaire dans des bonnes conditions. Cette fermeture des tunnels pose un certain nombre de questions, c'est pourquoi le Conseil municipal va se montrer vigilant par rapport à cette fermeture qui nécessite de poser un certain nombre de questions à l'Hôpital du Jura, respectivement au Canton. Cette motion permettra à l'exécutif de le faire et il recommande au législatif de la soutenir.

M. Victor Egger trouve intéressant de profiter de la fermeture des tunnels pour traiter d'une thématique très forte et sur laquelle le Conseil municipal devrait avoir une pression assez régulière et forte par rapport à la sécurité sanitaire des habitants de l'Ajoie. Il ajoute que ce travail devrait être effectué pour l'ensemble des périodes car, dès qu'il y a un accident ou une intervention amenant la fermeture des tunnels, ça peut poser un problème. Pour lui, une réflexion plus profonde doit être menée. Cette problématique met en avant deux éléments proposés par le précédent Gouvernement, soit la mise en place d'un SMUR sur la région pour suppléer à la disparition des urgences et l'ouverture des urgences la nuit. Il conclue en indiquant que ce sujet mériterait d'être débattu de manière un peu plus approfondie.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, la motion urgente intitulée « Amélioration du Service des urgences de Porrentruy durant la période de fermeture des tunnels du Mont-Terri et du Mont-Russelin ». Il y a un avis contraire et une abstention.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.30 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

M. Meyer